



PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ :

fixant un nombre supplémentaire de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2016-2017

LES MODALITES DE LA CONSULTATION

Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, le projet d'arrêté fixant un nombre supplémentaire de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2016-2017 a été soumis à « *participation du public* ». Cette phase de consultation a consisté en une « *mise à disposition du public par voie électronique* », selon des modalités permettant au public de formuler des « *observations* ».

La mise en ligne est intervenue le 31 janvier 2017, et la consultation du public s'est étendue jusqu'au 21 février 2017. Le premier message a été reçu le 31 janvier à 17h05 et le dernier le 22 février à 12h03.

SYNTHESE DES OBSERVATIONS : NOMBRE TOTAL ET PRINCIPALES CONCLUSIONS

13 372 contributions ont été réceptionnées durant la phase de consultation. 95 % des contributions sont rédigées contre le projet d'arrêté.

1. De nombreuses associations et organisations se sont mobilisées et ont utilisé cette consultation publique pour exprimer leurs positions :

a- Les associations de protection de la nature défavorables au projet d'arrêté :

Plusieurs associations de protection de l'environnement ont apporté leur contribution. Elles sont toutes opposées au projet d'arrêté. Certaines proposent des argumentaires très détaillés s'appuyant sur les bases et cadres juridiques de la protection du loup.

La plupart ont invité via leur site internet leurs adhérents à participer à la consultation et leur ont fourni un canevas d'arguments à donner.

Le message a été largement repris par les adhérents dans le cas de la LPO¹, FNE², SFPEM³/Cap Loup, et l'ASPAS⁴. Certains citent clairement leur source (« Je soutiens la démarche de XX ci après »), recopient simplement le message suggéré en ligne ou citent les pages internet sources. D'autres complètent avec leur point de vue ou ajoutent un témoignage.

Certaines associations régionales ont participé pour exposer leur situation particulière ou leur motivation, telles que le Groupe Loup-Lynx du Groupe d'Étude des Mammifères de Lorraine (GEML) ou le Bassin d'Arcachon Ecologie.

La LPO, citée 72 fois, estime qu'aucune preuve de baisse de prédation sur le cheptel ovin n'a été démontrée du fait de l'élimination de dizaines de loups (environ 10% de la population française a été abattue cette année).

1 Ligue pour la Protection des Oiseaux

2 France Nature Environnement

3 Société française pour l'Étude et la Protection des Mammifères

4 Association pour la Protection des Animaux Sauvages -

L'association craint que ces tirs soient contre productifs en déstructurant les meutes et craint une atteinte au bon état de conservation de la population. La LPO reconnaît aux éleveurs le droit de se défendre contre les attaques mais considère que les autorisations exceptionnelles de tirs doivent être réservées aux exploitations les plus attaquées et durant la période où les troupeaux sont vraiment exposés à la prédation, ce qui éviterait d'atteindre trop tôt le seuil fixé. Enfin l'association insiste pour que l'État tienne compte des avis successifs du CNPN et des Français qui se sont exprimés en grande majorité contre les tirs dans le cadre des précédentes consultations. Les LPO PACA et Hérault reprennent le message national.

L'ASPAS, citée à 48 reprises, conteste le bien-fondé du projet d'arrêté car elle estime que le projet ne permettra pas de faire baisser les dégâts attribués au loup et mettra en péril le bon état de conservation de l'espèce. Elle estime que le nombre de loup est faible, voire en baisse, et qu'au total, ce sont 39 loups qui sont morts entre juillet 2016 et février 2017. En outre, le projet n'établit pas en quoi la destruction de 4 loups supplémentaires permettrait de faire cesser, ni même baisser, les dommages attribués aux loups. L'ASPAS conclut que l'effort devrait être porté sur la protection des élevages et non sur le nombre de loups à abattre.

FNE, mentionné dans 12 messages, s'élève contre le projet après constatation qu'aucun bilan de l'efficacité des tirs autorisés effectués depuis 2014 n'a été fait et qu'il n'y a pas d'évaluation des impacts sur la population lupine. Dès lors, tout prélèvement supplémentaire mettrait en danger le bon état de conservation de la population.

AVES avance que les tirs favorisent la déstructuration des meutes et aggravent les attaques sur animaux domestiques, tout en encourageant les actes de braconnage. L'association exprime son indignation quant au fait que la consultation précédente sur des tirs supplémentaires, largement défavorable au projet, n'a pas été suivie d'effet. Elle juge en outre que ce projet est un mauvais signal envoyé aux voisins européens, confrontés à des problèmes similaires, et aux éleveurs qui ne sont pas incités à mettre en œuvre des mesures de protection de leurs troupeaux.

CAP Loup réaffirme le statut d'espèce protégée du loup et qualifie la chasse aux loups menée par la France d'illégale au niveau européen. L'association rappelle qu'au moins 39 loups morts sont connus depuis juillet 2016 (ceux trouvés morts sur la route ne sont pas décomptés), que les tirs de loups ne sont pas efficaces pour la protection des troupeaux (la destruction de 4 loups supplémentaires n'empêchera pas la prédation sur les troupeaux insuffisamment protégés). L'association reproche qu'on puisse réaliser des tirs de défense loin des troupeaux et dénonce les lobbies cynégétiques et agricoles.

FERUS, cité 36 fois, signale que le nombre de loups en France a baissé depuis 2014 et que des tirs supplémentaires mettraient en péril la population de cette espèce protégée, d'autant que 38 loups au total sont morts depuis juin 2016 (collisions routières / ferroviaires). L'association estime que les tirs ne sont pas une solution sur le long terme, seuls les moyens de protection permettent une cohabitation durable et qu'ils constituent un mauvais signal envoyé aux éleveurs, qui ne sont pas incités à protéger efficacement leurs troupeaux. D'autant que les tirs sont inefficaces, voire contre-productifs d'après plusieurs études internationales. Enfin, l'association regrette que l'État ne prenne en compte ni les résultats des précédentes consultations largement défavorables aux tirs de loups, ni les sondages.

Plusieurs associations affirment que L'État français, en organisant des tirs de prélèvement, est hors la loi au regard des lois européennes, ce qui est inexact. L'article 16 de la directive « Habitats Faune Flore » prévoyant la possibilité de déroger à la protection pour prévenir des dommages importants notamment à l'élevage, à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante (protection des troupeaux) et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées.

b- Les organisations socio-professionnelles favorables au projet d'arrêté :

Les organisations socio-professionnelles du secteur de l'élevage sont toutes favorables au projet d'arrêté ministériel.

La Fédération nationale ovine (FNO) et les Fédérations Régionales Ovines des Hautes-Alpes (130 éleveurs) et de Haute-Loire (420 éleveurs) demandent l'adoption du projet pour permettre la protection des troupeaux pendant la montée en estive, et plus largement pour la protection des troupeaux qui restent au pâturage toute l'année. Elle attire l'attention sur la peur des éleveurs de voir leurs animaux souffrir et se faire massacrer par des loups et rappelle que 10 000 animaux ont été tués l'an dernier. Pour la fédération, les brebis participent bien plus au maintien de la biodiversité que les loups, car elles contribuent à l'ouverture

des paysages, au maintien des prairies et de leur biodiversité, à la lutte contre les incendies, à la maîtrise des risques d'avalanche... Elle demande la possibilité de prélever des meutes entières plutôt que des individus.

La FRSEA Auvergne-Rhône-Alpes, au nom des 8000 éleveurs d'ovins de la région, et les FDSEA de la Haute-Loire, de la Meuse et des Vosges reprennent globalement les arguments développés par FNO tandis que la FDSEA de l'Hérault (2 attaques et 11 victimes en 2016) insiste sur l'inefficacité des mesures de protection, réclame des zones sans loup, refuse que l'indemnisation soit conditionnée à la mise en œuvre de mesure de protection, demande le prélèvement de meutes entières ainsi que l'augmentation du nombre de spécimens à abattre.

La fédération des Jeunes agriculteurs de l'Hérault insiste sur l'augmentation constante des attaques, rappelle le rôle de l'élevage dans le maintien de la biodiversité (entretien des paysages) et la nécessité pour les éleveurs de pouvoir continuer à défendre leurs troupeaux. La fédération met l'accent sur la limite des mesures de protection et s'interroge sur les conséquences qu'aurait la création d'espaces pastoraux traversés de grillages électrifiés de 2 mètres de haut.

Un contributeur écrit au nom des 100 adhérents du Syndicat des éleveurs de moutons de l'Ain pour rappeler les conséquences psychologiques des attaques (« il est insupportable pour un éleveur de trouver ses brebis égorgées et de voir son troupeau affolé suite à une attaque de prédateur ») et économiques (désorganisation dans la gestion du troupeau, retard de paiement des indemnisations et des mesures de protection). Il rappelle les craintes des éleveurs utilisant des chiens de berger de subir des problèmes judiciaires en cas d'attaques de randonneurs ou promeneurs. Enfin, il regrette le manque de réaction du monde agricole qu'il explique par le fait que la plupart des éleveurs n'ont pas le temps de venir poster des messages lors de la consultation publique. Une éleveuse des Hautes-Alpes déplore en outre que « les pertes économiques, le surcroît de travail et le découragement des éleveurs ne soient pas des arguments recevables par les défenseurs du loup ».

Le déséquilibre entre la participation des associations de protection de la nature et celle des organismes agricoles est pointé par un contributeur favorable au projet : « je n'ai aucun doute que ce forum sera inondé des jérémiades des Ferus, Aspas, et autres Cap loup ... qui ont relayé l'appel à leurs partisans ! Le monde agricole est bien moins organisé et en plus il travaille pour de vrai loin d'un PC toute la journée. »

2. Les contributions sont majoritairement rédigées par des citoyens qui ne reprennent pas un mot d'ordre mais souhaitent vraiment donner leur avis

La plupart des contributions sont écrites spontanément, sans suivre de mot d'ordre provenant d'une association de protection de la nature, sous une forme parfois très brève « NON », « je suis contre » ou développant des arguments sur plusieurs pages. Certains utilisent des poèmes ou des citations, d'autres très approfondis proposent une bibliographie et des liens vers des sites d'information.

Concernant les avis favorables au projet, une petite centaine de messages ont été rédigés spontanément.

Dans les deux cas, beaucoup s'appuient sur des témoignages (famille, amis) ou des avis de professionnels recueillis à cet effet.

Une fois de plus, l'utilisation de certains termes dans le projet d'arrêté ont suscité l'irritation des participants : « Je me permettrais de souligner que le vocabulaire que vous employez dans votre texte laisse à désirer. "Spécimens", "destruction" : je me permets de vous rappeler que vous parlez d'êtres vivants. » Le terme « prélèvement » n'est pas bien accepté non plus.

Le terme « honte/honteux » revient dans 650 messages, « massacre/massacrer » dans 3183 messages, « éradication/éradiquer » dans 513 messages, « tuerie » dans 422 messages, « abattage/abattre » dans 5357 messages, « élimination/éliminer » dans 515 messages, « extermination/exterminer » dans 848 messages et « extinction » dans 316 messages. Le terme de « meurtre » revient même 161 fois.

Les messages favorables au projet d'arrêté sont aussi marqués par l'émotion des éleveurs face aux prédatons : la « peur au ventre » des éleveurs est évoquée.

De nombreux contributeurs réclament la recherche de « solutions » (2444 occurrences) qui permettent la « cohabitation » (1732 occurrences) entre loups et pastoralisme. Beaucoup de message proposent d'ailleurs des pistes de réflexion, portant principalement sur la mise en oeuvre de mesures de « protection », terme présent dans 4623 messages.

Les références aux contextes régionaux sont peu marquées. Les départements et massifs les plus souvent évoqués sont les Alpes (plus de 100 occurrences), les Vosges (50) et le Jura (18). On note l'apparition de la Lozère (26), des Causses (20) et des Cévennes (10) dans les exemples donnés.

3. Les contributeurs sont en très grande majorité défavorables aux projets d'arrêtés ministériels :

Une très forte majorité des contributeurs s'oppose au projet : l'expression « je suis contre » revient dans plus de 1000 messages et « je m'oppose » plus de 900 fois. L'expression « sauvons les loups » revient plus de 200 fois. Ils s'expriment souvent en tant que citoyen (le terme revient 368 fois).

A la demande des associations de protection de la nature, plusieurs contributeurs insistent sur leurs origines rurales pour lutter contre le préjugé que ce sont surtout les Parisiens qui se prononcent en faveur du loup (« Je vis en zone rurale (06 près de collines où le loup est présent : Coursegoules, Mercantour) et je m'oppose à sa destruction », « Je suis randonneur, rencontrant souvent des gardiens de troupeaux, italiens ou français » par exemple).

La participation spontanée est très importante et motivée, les contributeurs apprécient d'être consultés (« Merci pour cet espace d'expression. ») même si beaucoup se demandent l'intérêt de continuer à s'exprimer : « Pour finir, vous savez pertinemment que la majorité de la population française est contre ces tirs, ça ne vous empêche pas de passer outre constamment, et ça depuis des années ».

On perçoit une certaine lassitude et de l'agacement chez quelques contributeurs :

- « Je ne sais pas pourquoi je m'obstine à commenter, puisque de toute façon les commentaires " contre " ne sont jamais pris en compte !!! ».
- « Je sais très bien que quels que soient les arguments avancés par moi ou par d'autres, vous persisterez et signerez ces arrêtés. On a hélas l'habitude sur ces questions concernant la nature. De notre avis, le ministre se fiche éperdument. Je prends date, c'est tout. »
- « Pour la troisième fois je vais encore répéter mon opposition aux pratiques de chasse systématique du loup par l'Etat français. »

Le principe de la consultation publique est parfois profondément remis en cause :

- « Vos consultations publiques ne mènent à rien.... »
- « Demander l'avis des Français et ne pas en tenir compte, mais qu'est devenue notre démocratie ? »

En cette période pré-électorale, les menaces de ne plus voter pour un gouvernement qui présente à nouveau un projet de tirs supplémentaires de loup se multiplient : « Ne pas oublier que les défenseurs des animaux sont des électeurs eux aussi !! », « Je saurai bien m'en souvenir aux prochaines élections présidentielles et législatives ». La référence aux prochaines élections revient environ 650 fois.

Il est reproché au ministère de céder au lobby (le terme revient 728 fois) et de mener une « absurde politique de tirs qui sacrifie des animaux pour faire plaisir aux lobbies cynégétiques et agricoles sans résoudre aucune des difficultés des éleveurs. ».

Enfin plusieurs contributeurs s'inquiètent de la possibilité d'adoption d'un arrêté qui a reçu un avis négatif du CNPN.

Le cadre de protection juridique du loup est plutôt bien connu et de nombreux messages se réfèrent à la directive « Habitats Faune Flore » (citée plus de 500 fois) ou à la Convention de Berne (citée 595 fois). Les dérogations issues de ces dispositifs sont en revanche mal connues, ce qui explique l'incompréhension envers le projet de détruire des loups qui semble totalement interdit et hors la loi à la plupart des intervenants.

En outre, les contributeurs qui connaissent le dispositif de dérogation s'interrogent sur la mise en œuvre effective de tous les moyens de protection préalables à la réalisation de tir et sur la présence réelle de troupeau lors des tirs de défense.

Beaucoup de contribution posent le problème de l'éthique et de la place de l'homme dans la nature : « De quel droit avons nous la gestion de la faune sauvage ?? pour qui nous prenons nous ? ».

Le rôle écologique du grand prédateur qu'est le loup dans la chaîne de la biodiversité est largement rappelé : « Le loup en tant que prédateur est indispensable à l'équilibre de l'écosystème. », « Il y a trop de cerfs, de

chevreuils, de sangliers et on tue leur prédateur. C'est absurde incohérent et en total opposition aux valeurs de protection de la nature et de l'environnement ».

Le cas de Yellowstone est cité plus de 100 fois, ainsi que des études sur d'autres pays où l'absence ou le retour du loup ont modifié profondément l'écosystème (exemple de l'Écosse).

Le terme « nature » est utilisé dans 2759 messages, « équilibre » dans 670 messages et « écosystème » dans 680 messages.

D'autant que plusieurs contributeurs s'inquiètent de la faible croissance de la population lupine ces 2 dernières années et craignent que les prélèvements supplémentaires ne mettent en péril l'équilibre écologique de la population : « on sait que la population lupine n'augmente quasiment plus en France, du fait non seulement des pertes naturelles, mais aussi des collisions routières, de la chasse et du braconnage ».

Les associations de protection de la nature reprochent au ministère de ne pas prendre en compte les morts par collisions routières ou ferroviaires. Un contributeur s'inquiète de la capacité d'une population lupine encore fragile à résister à une épidémie (cas des maladies véhiculées par les tiques).

En outre, plusieurs contributeurs redoutent que les tirs légaux n'incitent au « braconnage », terme qui revient plus de 250 fois.

4. Les contributeurs sont défavorables car ils estiment que le loup fait les frais du système d'élevage actuel :

Plusieurs contributeurs s'inquiètent du rôle de « bouc-émissaire » (103 occurrences) du loup. Ils ont maintenant la certitude que les tirs ne peuvent pas régler les problèmes de prédation : « L'abattage des loups n'est pas la solution aux difficultés économiques des éleveurs. »

Les contributeurs reprochent aux éleveurs de faire payer aux loups la crise de l'élevage qui est bien antérieure à sa réapparition en France. Les accords commerciaux avec la Nouvelle-Zélande sont dénoncés (43 occurrences).

Des commentaires récurrents signalent que la plupart des attaques sont dues aux chiens errants, confondues avec celles du loup : « Le loup cristallise toutes les inquiétudes et les peurs irrationnelles des agriculteurs de la Haute-Loire et alentours. A l'inverse, les déprédations de chiens errants, pourtant plus nombreuses, ne font pas une ligne dans la presse, ni une pancarte dans leurs manifestations ». Près de 450 messages pointent les dégâts des chiens errants.

Les contributeurs demandent qu'on relativise le nombre d'animaux tués par le loup en comparant avec la mortalité des cheptels due aux maladies, accidents sur les alpages, foudre... qui toucherait 400 000 brebis par an.

Un message végétarien émerge : des contributeurs incitent à ne plus consommer de viande d'agneau ni de produit laitier afin que la filière ovine ne soit plus nécessaire, ce qui éviterait les tirs de loups !

D'autres messages au contraire incitent à acheter de l'agneau français pour soutenir les éleveurs.

5. Les contributeurs proposent une refonte du système d'élevage :

Les contributeurs sont largement en faveur d'une aide accrue aux éleveurs. Tout d'abord ils préconisent l'embauche des bergers supplémentaires, qui devraient bénéficier d'une meilleure formation. La nécessité d'une présence humaine permanente auprès des troupeaux revient dans la plupart des messages.

Les contributeurs souhaitent aussi une amélioration des conditions de vie des bergers, l'aménagement de leur charge de travail et la prise en compte de leur stress.

En outre, ils appellent à s'appuyer sur les bonnes pratiques des bergers qui arrivent à cohabiter avec le loup pour mieux former les nouvelles recrues.

Beaucoup de contributeurs réclament l'installation de mesures de protection, semblant ignorer que des dispositifs d'aide à l'installation des mesures de protection sont déjà en place depuis plusieurs années.

Certains insistent sur une obligation d'adopter des mesures de protection, qui conditionnerait le versement

d'indemnité en cas d'attaque. D'autres proposent un renforcement des aides pour équiper les élevages, ainsi qu'un contrôle de la qualité et de l'efficacité des mesures prises. La proposition de supprimer l'indemnisation des victimes au profit d'une aide accrue à l'installation de moyens de protection est formulée dans plusieurs messages. Certains se disent prêts à payer davantage d'impôts pour aider les éleveurs à s'équiper !

Le recours aux chiens de type patou est largement plébiscité, assorti d'informations destinées aux randonneurs. Peu de contributions de randonneurs, défavorables au projet, mentionnent de problème avec les patous et le sujet des attaques sur les promeneurs revient plutôt dans les contributions en faveur du projet d'arrêté.

Les randonneurs et promeneurs ironisent sur l'argument qu'ils courent le danger d'être attaqués par le loup et déplorent plutôt de ne pas arriver à croiser des loups lors de leurs excursions.

La combinaison de moyens non létaux de protection des troupeaux est proposée : « les fladrys, les patous , les lumières , présence des bergers etc. », « fusils tranquillisants ».

Des solutions moins réalistes émergent : parcage des loups en enclos, déplacement des meutes vers des pays plus accueillants, réglementation des naissances, voire stérilisation.

Un travail de communication et de mise en valeur touristique est demandé : « stages ou tourisme solidaire en milieux naturels pour que des urbains, jeunes ou moins jeunes, apprennent le territoire et les réalités rurales. »

Certains contributeurs, globalement hostiles au projet d'arrêté, s'accordent sur l'utilité de prélèvements sélectifs, sur les jeunes, les non alphas, en situation exceptionnelle.

La création d'un fonds d'indemnisation pour compenser les animaux prédatés est évoquée.

Beaucoup proposent d'abandonner l'élevage extensif pour gérer des troupeaux plus petits, plus faciles à surveiller. Certains élargissent la réflexion à l'avenir de l'élevage industriel qui n'est plus adapté et a des conséquences néfastes sur l'environnement.

6. Les contributeurs remettent largement en cause l'efficacité des tirs de prélèvement

Comme évoqué au point 4, l'abattage des loups apparaît inutile, voire contre-productif. En effet, les tirs de prélèvement risquent de déstructurer les meutes si le couple alpha est touché, ce qui produit des loups isolés « rendant les loups restant plus avides de proies faciles lors de la prochaine saison ».

Les contributeurs regrettent l'absence d'analyse des impacts de la politique de prélèvement sur l'évolution de la population lupine : « Il faut une analyse de l'efficacité de chaque type de tir (tir de défense, tir de protection et tir de prélèvement) en matière de protection du bétail, depuis que des loups sont abattus. Il y a des cas où des morts de loups ont entraîné plus de dégâts sur les troupeaux. »

Beaucoup établissent d'ores et déjà un constat d'échec de la politique actuelle : «La France atteint un record d'attaques et de prédatations, malgré une population de loups qui stagne et un haut niveau de tirs »,

En outre, la gestion du seuil maximum fixé par arrêté annuel est critiquée : « l'État se retrouve pour la deuxième année consécutive avec un plafond atteint (ce n'est plus un plafond, c'est un quota !) ». Le fait que le ministère propose de dépasser le plafond qu'il a lui-même fixé quelques mois plus tôt crée une certaine incompréhension.

La création de la brigade est critiquée dans une trentaine de commentaires qui suggère plutôt la création d'une brigade contre le braconnage ou destinée à aider les éleveurs.

7. Les contributeurs pensent que le projet d'arrêté pointe l'échec français alors que les autres pays européens semblent maîtriser la situation, d'après eux :

Les contributeurs jugent que les autres États membres sont plus performants et demandent qu'on se calque sur leur pratique : « Les Italiens et les Espagnols cohabitent très bien avec les loups depuis toujours et encore maintenant. La raison ? les éleveurs restent sur place avec les moutons et ont des chiens de berger. »

L'Italie est citée 673 fois, l'Espagne 500 fois, l'Allemagne 57 fois, la Roumanie 37 fois, la Pologne 26 fois, la Suisse 39 et l'Allemagne 10 fois.

Les contributeurs semblent majoritairement ignorer les différents statuts du loup en Espagne (chassable au Nord, protégé au Sud) et les débats sur le nouveau plan de gestion du loup en Italie qui propose un prélèvement de 5 % de la population.

8. Les arguments en faveur du projet :

Les éleveurs appellent à la protection des brebis et la sauvegarde de leur métier :

« Quand cette présence animale fait conflit avec des activités humaines reconnues comme précieuses, c'est le choix humaniste qui devrait être déterminant. »

Ils rappellent le désarroi et le stress des éleveurs lors des attaques (« Laisser une partie entière de l'élevage français exercer son métier avec la peur au ventre est inhumain. ») et que de nombreux troupeaux sont attaqués malgré la mise en œuvre des mesures de protection : « les mesures de protection telles que clôtures, chiens de berger et garde du troupeau se révèlent dans certains cas inefficaces. Alors OUI gardons la possibilité de prélever ces 4 loups supplémentaires si ceux-ci posent problème. »

Les éleveurs déplorent la difficulté de faire partager la réalité de leurs difficultés quotidiennes face au loup :

« Il serait bon, que certains défenseurs du loup, viennent vivre au côté des agriculteurs concernés, afin de voir au quotidien cette réalité faite de plus en plus de peur (pour les éleveurs et leurs troupeaux mais aussi pour les familles qui y vivent) et de non-sens écologique (laisser les bêtes à l'intérieur quelle que soit la saison, nourries au fourrage au lieu de les faire paître en plein air de manière naturelle, pour leur bien-être et participant ainsi à l'entretien des paysages ».

L'argument de la biodiversité est exploité parmi les personnes favorables aux tirs, rappelant le rôle des troupeaux dans le débroussaillage et l'entretien des paysages : « Le loup menace une des formes d'agriculture les plus respectueuses de la nature et du consommateur, il est aussi une menace pour la biodiversité qui est plus riche dans les zones pâturées que dans les bois et taillis qui découlent de l'abandon de l'agropastoralisme au profit du tout sauvage. »

Toutefois certains messages montrent un parti pris affirmé : « Le pastoralisme est incompatible avec le développement des populations de loup en France. », « Si on veut de l'élevage industriel, il n'y a qu'à continuer sur cette voie. Il faudra choisir le loup ou les brebis qui pâturent, les 2 c'est STRICTEMENT IMPOSSIBLE ».

La problématique des Cévennes et des Causses est plusieurs fois exposée sous des angles diamétralement opposés entre pro-tirs et anti-tir et un contributeur appelle à la raison : « La propagande anti-loups, dont je suis régulièrement témoin car je vis en Cévennes, doit cesser au profit d'une vraie réflexion et d'un projet commun. »

En outre, plusieurs de ces contributeurs sont encore persuadés que les loups ont été réintroduits volontairement et que des loups hybridés circulent en France, ce qui leur donne un argument supplémentaire pour réclamer leur suppression.

Plusieurs commentaires contiennent des doutes sur les chiffres de la population lupine qui serait beaucoup plus élevée que celle annoncée « J'estime qu'un nombre plus élevé de loups doit être tué car son effectif est volontairement minoré. », « L'Etat ment sur le nombre de loups en circulation en France. ».

Enfin, certains agitent la peur viscérale du loup : « Plus les mesures de protection des troupeaux seront efficaces, plus les enfants des communes rurales et les promeneurs seront en danger de mort, car le loup, prédateur opportuniste, se tournera vers des proies plus faciles à rattraper, à mettre à mort et à dévorer. », « ils s'attaquent aux moutons, aux vaches, aux chevaux...! A quand les enfants ? »

9. La majorité des avis exprimés ont une portée en réalité plus large que l'arrêté ministériel en question :

Les contributeurs voient dans le projet d'arrêté une mesure à court terme sans étude d'impact approfondie sur les conséquences tant pour la population de loup que la protection effective des troupeaux.

Les notions d'écologie et de gestion de la biodiversité sont largement abordées dans les messages. Le rôle de l'État et plus particulièrement du ministère de l'environnement est remis en question : « D'ailleurs je ne comprends pas comment des ministres de l'écologie peuvent prendre ce genre de décisions, n'êtes vous pas censés protéger la Nature et œuvrer pour la protéger ? ».

Le ministère est interpellé dans plus 700 messages et la ministre plus de 600 fois. Les termes « inacceptable » ou « inadmissible » figurent dans une centaine de messages.

Les participants s'interrogent sur la mise en œuvre réelle de la politique de protection de la biodiversité : « Tuer des loups supplémentaires n'est pas une solution digne de ministres de l'écologie », « Assez de discours pour la biodiversité, PLACE AUX ACTES ! ». Le terme « biodiversité » revient dans 1726 messages mais autant en faveur du loup que des troupeaux (cf point 8).

Dans ce cadre, des parallélismes sont faits avec la situation de l'ours (cité 477 fois) et du lynx (274 fois), autres grands carnivores provoquant des dommages : « Le Jura compte encore quelques lynx, qui comme le loup, sont des grands prédateurs, absolument vitaux pour nos écosystèmes. Nous assistons, désarmés, à l'extinction de la population de lynx jurassiens, du fait du braconnage : n'institutionnalisez pas celle du loup ! Sans eux, pas écosystème en bonne santé. »

Le terme « sauvage » apparaît 1297 fois et celui de « naturel » 1121 fois.

La demande de recherche de solutions pérennes se multiplie dans les commentaires, chacun faisant le constat que la politique menée jusqu'ici n'apporte pas l'apaisement attendu et que les éleveurs sont toujours en difficulté.

Plusieurs contributeurs s'interrogent sur la disponibilité suffisante de gibiers (partage des ressources avec les chasseurs), mais aussi sur l'espace laissé aux loups « Peut être faut-il repenser l'espace que l'espèce humaine occupe et celle qu'elle prive aux autres espèces : une meilleure répartition du paysage, équitable, est nécessaire. ».